

# PASSEPORT personne majeure et mineure

La personne faisant la demande doit se présenter elle-même à la mairie

Pour les mineures : la personne responsable (Père ou Mère ou tuteur) doit se présenter en mairie avec le mineur (sauf enfants de moins de 6ans)

Muni des pièces suivantes :

## PREMIERE DEMANDE

- ✓ **Carte nationale d'identité en cours de validité** ou périmé de moins de 2ans ou Extrait de l'Acte de naissance intégrale à demander à la mairie du lieu de naissance (*la copie doit être de moins de 3 mois*) ou une copie intégrale de l'acte de mariage.
- ✓ **2 photos d'identité conformes à la réglementation en vigueur**
- ✓ **Justificatif de domicile** (Facture EDF, Téléphone, Loyer, Etc...) **à votre nom et adresse** (*la facture doit être de moins de 3 mois*)
  - **Attention : si vous êtes hébergé(e) vous devez fournir :**
    - une copie d'un justificatif de domicile (facture EDF,...) au nom et adresse de l'hébergeant (*la facture doit être de moins de 3 mois*).
    - une attestation de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois
    - avec sa carte d'identité.
- ✓ **Timbres fiscaux** : 86 € pour un majeur ; 42 € pour un mineur de 15 ans et plus ; 17 € pour un mineur de moins de 15 ans.(Si les photos d'identité ne sont pas conforme il vous sera demandé 3€ supplémentaire).
- ✓ **Formulaire de demande** complété et signé (*CERFA vert pour les majeurs et orange pour les mineurs*)
- ✓ **Carte Nationale d'identité du parent qui accompagne l'enfant.**

## RENOUVELLEMENT

- ✓ **Passeport à renouveler** (à restituer à la remise du nouveau titre) ou **Déclaration de perte ou de vol du précédent titre.**
- ✓ **Carte nationale d'identité en cours de validité** ou périmé de moins de 2ans ou Extrait de l'Acte de naissance intégrale à demander à la mairie du lieu de naissance (*la copie doit être de moins de 3 mois*) ou une copie intégrale de l'acte de mariage.
- ✓ **Formulaire de demande** complété et signé (*CERFA vert pour les majeurs et orange pour les mineurs*)
- ✓ **2 photos d'identité conformes à la réglementation en vigueur**
- ✓ **Timbres fiscaux** (dans les mêmes conditions que pour une première demande)
- ✓ **Justificatif de domicile** (Facture EDF, Téléphone, Loyer, Etc...) **à votre nom et adresse** (*la facture doit être de moins de 3 mois*)
  - **Attention : si vous êtes hébergé(e) vous devez fournir :**
    - une copie d'un justificatif de domicile (facture EDF,...) au nom et adresse de l'hébergeant (*la facture doit être de moins de 3 mois*).
    - une attestation de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois
    - avec sa carte d'identité
- ✓ **Carte Nationale d'identité du parent qui accompagne l'enfant.**

## AUTRES CAS

- **En cas de Naturalisation** etc... et ne pouvant vous munir d'une carte d'identité en cours de validité merci de vous munir d'une Copie du **justificatif de Nationalité Française.**
- **Pour le nom d'usage : une femme divorcée souhaitant garder son nom d'épouse :** jugement de divorce précisant la non-opposition de l'ex-époux ou l'autorisation écrite de l'ex-époux avec copie de sa Carte d'identité.

**Prendre RENDEZ-VOUS au 04 77 28 14 12 Mairie Balbigny**

☞ **Horaires prise rendez-vous : du Lundi au Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h15 à 16h30**

☞ **Pour information : compter 30 minutes par personne lors de la demande.**

☞ **Autre information : lors de la remise du passeport la prise d'empreintes est à nouveau nécessaire (durée 5 à 10 minutes par remise)**

## CARTE D'IDENTITE

**La personne faisant la demande doit se présenter elle-même à la mairie  
(pour un enfant mineur la personne responsable doit se présenter avec celui-ci)**

### Documents à fournir :

#### PREMIERE DEMANDE :

- ✓ Un extrait d'acte de naissance à demander à la mairie du lieu de naissance **POUR UNE PREMIERE DEMANDE**
- ✓ 2 photos conformes à la réglementation en vigueur format Passeport **NE PAS LES DECOUPER.**
- ✓ Pour les femmes et mineurs : Livret de famille (+ *pour mineur* : justificatif d'identité *du parent qui accompagne*)
- ✓ 1 justificatif de domicile (Facture EDF ou Téléphone ou Loyer, Etc...) à votre nom et adresse, de 3 mois maximum
  - **si vous habitez chez quelqu'un vous devez fournir les documents ci-dessous :**
    - une preuve de domicile (facture EDF,...) au nom et adresse de la personne
    - une lettre (écrite par cette personne) certifiant que vous habitez chez elle depuis plus de 3 mois
    - un justificatif d'identité de cette personne (Copie de sa Carte d'identité)
- ✓ Formulaire de demande complété et signé (*CERFA vert pour les majeurs et orange pour les mineurs*)

#### RENOUVELLEMENT :

- ✓ La Carte Nationale d'identité à renouveler (à restituer au moment de la remise du nouveau titre) ou la déclaration de perte ou de vol de précédent titre.
- ✓ 2 photos conformes à la réglementation en vigueur format Passeport **NE PAS LES DECOUPER.**
- ✓ Pour les femmes et mineurs : Livret de famille (+ *pour mineur* : justificatif d'identité *du parent qui accompagne*)
- ✓ 1 justificatif de domicile (Facture EDF ou Téléphone ou Loyer, Etc...) à votre nom et adresse, de 3 mois maximum
  - **si vous habitez chez quelqu'un vous devez fournir les documents ci-dessous :**
    - une preuve de domicile (facture EDF,...) au nom et adresse de la personne
    - une lettre (écrite par cette personne) certifiant que vous habitez chez elle depuis plus de 3 mois
    - un justificatif d'identité de cette personne (Copie de sa Carte d'identité)
- ✓ Formulaire de demande complété et signé (*CERFA vert pour les majeurs et orange pour les mineurs*)

#### AUTRES DOCUMENTS DEMANDES :

- ✓ Justificatif de Nationalité Française (déclaration, décret.....) délivré par le Tribunal du lieu de la demande (*pour une première demande*)
- ✓ Pour les enfants mineurs dont les parents sont divorcés ou dont les parents ne se sont jamais mariés et se sont séparés : le dispositif du jugement de divorce et l'autorisation écrite de l'autre parent en cas d'autorité conjointe
- ✓ Pour les enfants mineurs dont les parents ne sont pas mariés mais vivent ensemble : l'autorisation écrite de l'autre parent et un certificat sur l'honneur des parents disant qu'ils vivent ensemble
- ✓ Pour une femme divorcée souhaitant garder son nom d'épouse : jugement de divorce précisant la non-opposition de l'ex-époux ou l'autorisation écrite de l'ex-époux.
- ✓ En cas de veuvage : copie acte de décès ou livret de famille précisant le décès

**EN CAS DE PERTE OU DE VOL de la Carte National d'identité  
un timbre fiscal de 25 € sera demandé.**